

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

 Arrondissement de TOULON

 Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-17

Nombre de Membres 13

Séance du 16 juin 2021

En exercice : 13
 Présents 10
 Exprimés : 12
 Dont 2 représentés

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
 Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous
 la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
 2021 DU CCAS :**
 décision budgétaire
 modificative n° 1

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE
 MMES ALIMI – de PISSY - DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – ORSINI –
 SCARSO - TROGNO

Etaient excusés :

Mme SAMAT : pouvoir à M. BARTHÉLEMY
 Mme NEVIERE : pouvoir à Mme ORSINI
 Mme COURTIER

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
 Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration qu'afin de procéder à un ajustement des dépenses et des recettes du C.C.A.S., une décision modificative est nécessaire.

Il propose les modifications suivantes :

LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6811 - Dotation aux amortissements		1 084,12 €		
614 - Charges locatives et de copropriété	1 084,12 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT :	1 084,12 €	1 084,12 €		
INVESTISSEMENT				
28181 - Autres immobilisations corporelles				1 084,12 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		1 084,12 €		
TOTAL INVESTISSEMENT :		1 084,12 €		1 084,12 €

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après échange de vues,

ADOpte à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n° 1 proposée sur le Budget du C.C.A.S.-
Exercice 2021.

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

**Par délégation,
La Vice-Présidente**

Signature électronique

Pascale GUIROU.